VENTES A L'ENCAN

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

LE "EAGLE WAREHOUSE."

Contigu à la "Wogan Sugar Refinery," rue Nord Peters entre l'avenue Lafayette et la rue Port, terrain 68 sur 140 pieds.
Faisant face au fleuve et aux voies de chemins de fer.

Marie E. Gauche vs Malvina Gauche et al.
No 71,375—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 22 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique et vertu d'un jugement rendu le 10 novembre 1903 et signé le 17 novembre 1903, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La propriété connue comme le "Eagle Warehouse", située dans le Troisième District de cette ville, consistant de deux (2) lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations et dépendances qui s'y trouvent, désignés comme lots 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Levée (maintenant N. Peters), Victory (maintenant Decatur), Port et Enghein (maintenant l'avenue Lafayette), sur un plan fait par A. Castaing, le 5 avril 1854, déposé en l'étude d'Adolphe Boudousquié, notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 34 pieds 1 pouce, plus ou moins, de face à la rue Levée, et trente quatre (34) pieds 1 pouce, plus ou moins, dans le fond avec une profondeur de 140 pieds, plus ou moins. Bien située, façade au fleuve avec facilité de chemin de fer et certain d'augmenter en valeur.

Conditions — Un tiers ou plus et la balance en 1, 2 et 3 ans, la portion de crédit s'il y en a en dit prix devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et endossés en blanc et paraphé par l'officier faisant la vente, ledit billet ou billets devant porter intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date payable annuellement et 10 pour cent honoraires d'avocat, le dit partage et vente devant être fait avec un pacte de non aliénation et les hypothèques usuelles et coutumières les clauses d'assurances et de sécurité; 10 pour cent comptant du prix d'adjudication au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Merrick et Lewis, avocats.
21 nov—21 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

BON COTTAGE SIMPLE,

1714 RUE HOPITAL,

Entre Claiborne et Derbigny.

Succession de Mme Mary Nickerson, veuve du défunt Justin Nickerson.

No 71,954—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 22 DECEMBRE 1903

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, daté le 12 novembre 1903, et d'un autre ordre daté le 18 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hôpital, Ursulines, Claiborne et Derbigny, mesurant en mesure américaine 21 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Hôpital sur 124 pieds 8 pouces 2 lignes de profondeur, étant partie du lot original 5 et assessé comme partie du lot No 7. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, contenant environ 6 chambres, cabinet, galerie, citerne, hangar, etc., désigné par le No 1714 rue Hôpital. Dans un bon voisinage, près de plusieurs agréments.

Conditions—Comptant — 10 pour cent au moment de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer les taxes de 1903. L'acte de vente pardevant J. Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Benjamin Ory, avocat.
19nov—19 22 29—déc 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sur la Ligne de la Réserve Navale.

Quatre Bons Lots de Terre.

Succession de Frank Peters.

No 71,361—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER—J. C. Denis, encanteur, bureau No 134 rue Carondelet.—MARDI, le 15 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, daté le 20 octobre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

Quatre certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, au-delà de la ligne de la réserve navale, désignés sur un certificat d'arpentage par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, comme lots "A" — "B" et Nos 52 et 53 et mesurant comme suit: Le lot A étant d'une forme triangulaire, 29 pieds le long de la ligne de la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur sur une ligne oblique contigue à la réserve navale de 90 pieds 6 pouces 6 lignes et 85 pieds sur la ligne du lot B, la ligne de côté se joignant dans le fond. Le lot B mesurant 13 pieds 8 pouces de face à la manche Saux, 48 pieds de largeur dans le fond, contigu à la propriété de la succession de M. Trépagnier, sur une profondeur de 170 pieds sur la ligne du lot No 52, et de 85 pieds sur la ligne du lot A, et 90 pieds 8 pouces 7 lignes sur la ligne de la réserve navale, et les lots 52 et 53 ont chacun 48 pieds de face à la manche Saux sur une profondeur entre lignes parallèles de 170 pieds.

CERTAINS D'AUGMENTER EN VALEUR.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en 1 et 2 ans en billets des acquéreurs portant la même date que l'adjudication stipulant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et l'eu de vendeur sur la propriété vendue les taxes d'Etat de 1903 devant être assumées par les acquéreurs, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, les actes de vente devant contenir la stipulation usuelle de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres usuelles et coutumières de sécurité; 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

14 nov—14 15 22 29—déc 6 13 15

E. S. Cobb.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux chevaux. Un cheval pour famille, dompté pour la ville. Un cheval de trot très vif.

Succession de A. P. Rabito.

No 71,650 Cour Civile de District — Division —

PAR E. S. COBB, Encanteur—Le MERCREDI, 9 décembre 1903, à 11 heures a. m., au No 925 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 24 novembre 1903, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile du District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéro [illegible]

Deux chevaux.
Conditions—Comptant.
Denégre, Blair & Denégre, avocats.
29 nov—29—déc 5 7 8 9

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi.

Cottage simple, 816 rue Upperline, entre les rues Magasin et Constance.

Succession de Geo. T. Hanlin.

No 71,895—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre rendu, daté et signé le 2 décembre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, etc., dans le 6ème district dans l'ilet borné par les rues Constance, Upperline, Magasin et Robert, désigné comme lot No 11, et mesurant 30 pieds de face à la rue Upperline sur 150 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues comme No 816 rue Upperline et consistent en un cottage simple en bois, ayant 4 chambres, galerie en devant, dans la cour se trouvent hangar et citerne, etc.

Termes et conditions — Comptant. L'acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur qui assumera les taxes de 1904, en plus et au-dessus du prix de la vente. Un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE, Encanteur.
6 déc—6 13 20 27—janv 3 6 7

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Anthony Feldmann.

No 71,998—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division B.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—bureau 830 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu et signé le 30 novembre 1903 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Div. D, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Div. B, maintenant absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 15 maintenant 141, borné par les rues Levée, Quatrième (maintenant Oak), Mary (maintenant Eagle) et Jackson (maintenant Gen. Ogden), étant désigné comme une partie du lot No 25 et mesurant trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles; et deux certains lots situés dans le même District et ilet, désignés comme Nos 26 et 27 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Mary (maintenant Eagle) sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles;

Et à 10 heures a. m., le même jour sur les dits lieux rue Eagle, un lot de meubles de maison d'après l'inventaire enregistré.

Conditions — Comptant. L'acte de vente et les taxes de 1903 aux frais des acquéreurs, pardevant Fred Daibel fr, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 déc—6 13 17

Denis, Danziger & Tessier,

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Mary Guld et son mari.

No 71,464 — Cour Civile du District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau 134 rue Carondelet—SAMEDI, le 26 décembre 1903, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C daté le 20 novembre 1903, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un certain lot de terre situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Clark, Bienville, Conti et l'avenue Hagan, désigné comme lot 13 et mesurant 30 pieds, 10 pouces de face à la rue Conti par 112 pieds, 4 pouces, 4 lignes de profondeur.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de 1903, au dessus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication, l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 nov—24 29—déc 6 13 20 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Jules Lapene.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 26,707—Division A— Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Frank Zengel, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Cunningham & Cunningham, avocats.
6 déc — 6 10 15

Succession de Mary Octavia Brewer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,152—Division B —Attendu que le Dr William Peale Brewer, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feue Mary Octavia Brewer, décédée testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.—THOMAS CONNELL, Greffier. Bernard Titche, avocat.
5 déc—5 9 14

Succession de Isabella Williams, veuve de Louis Charleston

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 72,019—Division D —Attendu que Mme Alsina Howard (née Charleston), veuve de Ralph Howard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Isabella Williams, veuve de Louis Charleston, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. Benj. Ory, avocat.
1er déc—1 5 10

Succession de Victor Dielenschneider et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,225 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Victor Dielenschneider, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — A. Guilbault, avocat.
28nov—28—déc 2 7

Succession de S. F. Burnett.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,978, Division E— Avis est par la présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zengel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL. Greffier. — Cunningham et Cunningham, avocats.
28 nov—28—déc 2 7

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix pour Résidence.

Voisinage Attrayant et Agréable.

Cottage élevé de terre et confortable, avec trois beaux et vastes terrains.

No 1204 rue Ste-Marie à l'encoignure de la rue Camp.

Succession de Joséphine A. Tama.

No 50,099 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division A.

PAR PAUL & GURLEY — Albert Paul, Encanteur, bureau No 727 rue Commune. —MARDI, le 8 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un jugement lu, rendu en cour ouverte le 19 octobre 1903, et signé en cour ouverte le 23 octobre 1903 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Joséphine A. Tama et pour effectuer un partage, il sera vendu à l'enchère publique à savoir:

Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Ste Marie, Camp, Chestnut et St André, désignés par les Nos 1, 2 et 3 sur un plan fait par A. De Armas voyer, daté le 15 novembre 1891, et d'après lequel dit plan ils mesurent en mesure américaine comme suit:

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Camp et Ste Marie, mesurant 28 pieds 10 pouces de face à la rue Ste Marie, 45 pieds de largeur dans le fond ou plus s'il y en a, 136 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot No 2 et 138 pieds 8 pouces et 5 lignes de face et profondeur sur la rue du Camp, moins un empiètement sur la ligne du fond dudit lot de 1 pied 7 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp sur 10 pieds 9 pouces et 4 lignes de profondeur.

Les lots Nos 2 et 3 ont chacun 28 pieds, 10 pouces, et une ligne de face à la rue Ste Marie sur la même largeur dans le fond sur les profondeurs suivantes: le lot No 2 a 136 pieds, 3 pouces, sur la ligne le divisant du lot No 1 et 135 pieds, 9 pouces, sur la ligne du lot No 3, et ledit lot No 3 a la dernière profondeur mentionnée sur la ligne du lot No 2 et 133 pieds, 2 pouces, sur la ligne du lot No 4.

Les améliorations comprennent le vaste, substantiel et commode cottage-résidence élevé, désigné comme le No municipal 1204 rue Ste Marie, et contenant un vaste salon, salle à manger, office, cuisine, etc., grandes chambres à coucher bien aérées, chambre à bain avec latrine patentée, vestibule au centre, etc. Le soubassement est bien pavé, suffisamment élevé pour être utilisé pour diverses choses, gaz et waterworks, citerne et hangars dans le fond, la propriété est embellie par une jolie pelouse sur la façade et le côté, vaste terrain dans le fond suffisant pour améliorations additionnelles si cela est nécessaire.

Conditions — Un quart ou plus comptant, la balance devant être payée en un, deux et trois ans, et attestés par trois billets garantis par lien de vendeur et privilège et toutes les clauses de sécurité avec 6 0/0 d'intérêt par an; ou l'acquéreur à son option peut payer le tout comptant. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, pardevant Conrad G. Collins, notaire. Un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

W. S. Benedict, Mark M. Boatner et O. H. Simpson, avocats.
25 oct—25—Nov 1 5 8 15 22 29—déc 8

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Une grande occasion pour placement ou spéculation dans un des quelques ilets de terre qui reste, près des avenues St Charles et Louisiane.

Mme Louise Hincks vs Mme John Henderson et als.

No 70,166—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet — JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières. No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 19 octobre 1903 et signé le 23 octobre 1903, par l'Hon. George H. Théard, juge de la susdite cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain ilet de terre situé dans le Quatrième District de cette ville désigné par le No 336, borné par les rues Howard, Liberté, Harmonie et Pleasant ou Toledano, mesurant, plus ou moins, 302 pieds 9 pouces et 3 lignes à la rue Toledano ou Pleasant, 302 pieds 2 pouces et 3 lignes à la rue Harmonie, 124 pieds 11 pouces et 3 lignes à la rue Liberté et 106 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la rue Howard.

Ceci est un des quelques ilots de terre qui restent dans cette section de la ville. Cela offre une grande occasion pour spéculation ou placement, car il peut être subdivisé en lots, lesquels peuvent être détaillés avec profit.

La propriété est à un ilet de l'avenue de la Louisiane et à quelques ilets de l'Avenue St-Charles et à un chemin de fer électrique sur la rue Howard.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans représenté par des billets de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement final. Lesdits billets devant être garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ladite hypothèque devant contenir en plus toutes les autres clauses usuelles de sécurité incluant une stipulation de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur les billets. 10 pour cent comptant du prix d'achat de l'acquéreur au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Fenner, Henderson & Fenner, avocats pour le plaignant.

McCloskey & Benedict, avocats pour les défendeurs.

15 nov—15 22 29—déc 6 13 17

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de Biedenharn Bennett Candy Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 71,727—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Lawrence C. Biedenharn, receveur de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Gustave Lemle, avocat.
3déc—3 7 12

LE CRESCENT TURF EXCHANGE.

Coin Douane et Royale.

Entrées pour toutes les courses [illegible]

MALADIES NERVEUSES
Guérison Certaine
PAR LE
Sirop Henry Mure
Succès assuré par 15 années d'expérimentation dans les Hôpitaux de Paris.
POUR LA GUÉRISON DE:
EPILEPSIE, HYSTERIE | VERTIGES
HYSTERO-EPILEPSIE | CRISES NERVEUSES
DANSE de SAINT-GUY | MIGRAINES
DIABETE SUCRE | INSOMNIE
MALADIES du CERVEAU et de la Moelle Epinière | EBLOUISSEMENTS
CONVULSIONS | CONGESTIONS
 | SPERMATORRHEE
Notice très-importante envoyée gratis sur demande.
HENRY MURE, à Pont-Saint-Esprit (France).

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE DE PROPRIETES FONCIERES De Valeur,

Consistant en Magnifiques Sites pour Manufactures,

Ilets de Terre, Sites de Choix pour Résidences,

Cottages Simples et Doubles,

POUR EFFECTUER UN PARTAGE.

Dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet.

No 71,717— Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 17 décembre 1903, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 5me jour de novembre 1903, et signé en cour ouverte, le 11me jour de novembre 1903, dans l'affaire de Pierre Mazoué, Alexandre Mazoué, John Paul Mazoué, Noel Peter Mazoué et Mlle Emma Frances Mazoué versus Blanche Jacquet, il sera vendu à l'enchère publique—

1° Cinq certains lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Tulane, l'avenue Carrollton, St-James, maintenant Pierce et rue Ulloa, désignés comme lots A, B, C, D, E, sur un plan par Charles G. Del Isle, voyer, daté le 9 octobre 1903, et mesurant comme suit: le lot A, mesurant 30' 8" 4"' de face à l'avenue Tulane, 30' de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne à côté du lot B, et 115' 10" 2"' de profondeur et façade à l'avenue Carrollton. Le lot B mesurant 30' 8" 4"' de face à l'avenue Tulane, 30' de largeur dans le fond, 110' 4" de profondeur sur la ligne du lot A, et 104' 10" sur la ligne du lot C. Lot C mesurant 30' 8" 4"' de face à l'avenue Tulane, 30 pieds de largeur dans le fond, 104' 10" sur la ligne du lot B et 99' 4" sur la ligne du lot D. Le lot D mesurant 30' 8" 4"' de face à l'avenue Tulane, 30 pieds dans le fond, 99' 4" sur la ligne contiguë au lot C et 93' 10" sur la ligne du lot E. Le lot E mesurant 34' 1" 2"' de face à l'avenue Tulane, 93' 10" sur la ligne du lot D et 87' 5" 4"' sur la ligne de côté le plus près de la rue Pierce, 26' 5" dans le fond.

Ces magnifiques lots formant l'encoignure des avenues Tulane et Carrollton, immédiatement vis-à-vis du Parc Athlétique et seront vendus séparément.

2° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune (maintenant avenue Tulane), l'avenue Carrollton, les rues Ulloa et St James (maintenant Pierce), désignés comme lots 18 à 22 inclusivement, et mesurant comme suit: le lot 18 mesurant 30' 4" 2"' de face à l'avenue Carrollton par 146' 5" sur la ligne de côté du lot 17, et 143' 3" 7"' sur la ligne du lot 19. Le lot 19 mesurant 30' 4" 2"' de face à l'avenue Carrollton, par 140' 2" 6"' sur la ligne du lot 20. Le lot 20 mesurant 30' 4" 2"' de face à l'avenue Carrollton par 137' et 1" sur la ligne du lot No 21. Le lot No 21 mesurant 30' 4" 2"' de face à l'avenue Carrollton par 133' 8" 4"' sur la ligne du lot 22. Le lot No 22 formant l'encoignure de l'avenue Carrollton et de la rue Ulloa, mesurant 3' 4" 2"' à l'avenue Carrollton par 130' 6" 7"' de profondeur et façade à la rue Ulloa. Les améliorations comprenant un joli cottage-résidence, bâtisses d'écurie, etc., situé dans le fond du lot premièrement décrit et sera vendu en bloc.

3° Quatorze lots de terre situés dans le premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Napoléon (maintenant Hennessey) et Alexander, et le nouveau Bassin ou la rue Julie désignés comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 20 à 24, inclusivement sur un plan par Pilié et Murray architectes, daté le 29 mars 1869 et mesurant d'après le plan par Charles G. De Isle, voyer, daté le 5 novembre 1903, comme suit: cent quatre vingt dix pieds, cinq pouces et cinq lignes de face au Nouveau Bassin ou la rue Julie, trois cent trente six pieds trois pouces de face à la rue Alexandre, cent cinquante sept pieds deux pouces et trois lignes de face à la rue Ulloa par quatre cent quarante trois pieds sur la ligne de côté le plus près de la rue Napoléon. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant un joli cottage-résidence, grande bâtisse d'écurie, dépendances, etc. Cette splendide propriété est une des plus belles localités pour un grand site de manufacture exigeant une grande étendue, eau à profusion, etc., à proximité de l'avenue Carrollton et diagonalement vis à vis des moulins de la Ruddock Orleans Cypress Co.

4° Un certain ilet de terre [immédiatement dans le fond du ci-dessus], dans l'ilet borné par les rues Napoléon maintenant Hennessey, Ulloa, Alexander et D'Hémécourt, composé de 26 lots numérotés de 1 à 26 inclusivement, sur un devis par Charles Del Isle, daté le 10 octobre 1903 et mesurant comme suit. Les lots 1 et 2 mesurant chacun 29' 1" 2"' de face à la rue Napoléon, par 125 pieds de profondeur; les lots 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10, mesurant chacun 29' 1" 1"' de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Le lot No 11 formant l'encoignure des rues Napoléon et D'Hémécourt, et mesurant 29' 1" 2"' de face à la rue Napoléon sur 125 pieds de profondeur. Les lots 12 et 13 mesurant chacun 32' 2" 3"' de face à la rue D'Hémécourt par 150' 10" 3"' de profondeur. Le lot 14 formant l'encoignure des rues d'Hémécourt et Alexander et mesurant 29' 1" 2"' de face à la rue Alexander, par 125' 0" 1"' de profondeur, les lots 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22 mesurant chacun 29' 1" 1"' de face à la rue Alexander par 125' 6" 1"' de profondeur. Les lots 23 et 24 mesurant chacun 29' 1" 2"' de face à la rue Alexander par 125 pieds et une ligne de profondeur. Les lots 25 et 26 mesurant chacun 32' 2" 3"' de face à la rue Ulloa par 150' 10" 3"' de profondeur, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, comprenant cottage résidence, bâtisses d'écurie et etc.

5° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Remparts, St Claude, Ste Anne et Dumaine, formant l'encoignure des rues Dumaine et St Claude, désigné par le No 1 et mesurant 29 pieds de face à la rue Dumaine sur 75 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade sur la rue St-Claude. Les améliorations portent les Nos municipaux 1138-1140 rue Dumaine consistant en un joli et confortable cottage double rapportant de beaux revenus, à proximité de tous les agréments, lignes de chars électriques, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance payable en un et deux ans, en billets portant 6 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale; l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation et 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour en forcer le paiement des billets ou de quelque autre partie et toutes les autres clauses usuelles dans un acte de vente. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur des billets et de déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JOSEPH BACHET, notaire.

N. VIGNAUD, avocat pour les plaignants.
JOHN G. ROBIN, avocat pour la défenderesse.
15 nov—15 22 29—déc 6 13 16 17

JULES ANDRIEU.

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

[illegible] rue Gravier.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur améliorée du Sixième District.

Portant les Nos municipaux 332, 334, 340 et 342 rue Walnut, (coin de la rue Général Hood, anciennement Oliver).

Mutual Building and Homestead Association vs Veuve et héritiers de William F. Spreen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 71,961.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Cinq certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé à Greenville dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'ilet No 38 borné par les rues Walnut, Général Hood (anciennement Oliver), Audubon (anciennement Chestnut) et Wall désignés par les Nos seize, dix sept, dix-huit, dix neuf et vingt sur un plan de re-subdivision de port ou dudit ilet, fait par C. Milo Williams député voyer de ville de la ville de la Nouvelle Orléans daté le 20 août 1896, annexé audit acte de vente pardevant Charles G. Ebenbach, notaire, daté le 10 janvier 1902 lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent d'après ledit plan comme suit, à savoir: Le lot No 16 mesurant trente pieds de face à la rue Walnut, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes égales et parallèles; et les lots Nos dix sept, dix-huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds une ligne de face à la rue Walnut, la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles; le lot No 20 formant l'encoignure des rues Walnut et Général Hood, d'après l'acte d'achat du plaignant en ceci passé pardevant J. D. Taylor, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le 24 juin 1896, enregistré dans le livre 161 du bureau des aliénations, folio 610, ladite propriété [est décrite comme une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans Greenville dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet No 38, borné par les rues Walnut, Général Wood ou Général Hood (autrefois Oliver), Chestnut et Wall, et est composé de cinq lots de terre désignés sur le plan de Greenville, fait par Hutson, voyer, le 15 avril 1836, par les Nos seize, dix sept, dix huit, dix neuf et vingt et mesurant comme suit, à savoir: Le lot No seize mesurant trente pieds de face à la rue Walnut sur cent vingt pieds de profondeur. Les lots Nos dix sept, dix huit, dix neuf et vingt mesurant chacun trente pieds de face à la rue Général Wood, ou Général Hood (autrefois Oliver) sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No dix sept formant l'encoignure des rues Walnut et Général Wood ou Général Hood (autrefois Oliver).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll, avocats pour le plaignante.
4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété de Valeur du Deuxième District

H. J. Bruning vs E. H. Chadwick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 57,094.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville le JEUDI, 7 janvier 1904, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Neuf certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 424, borné par les rues Bienville, Lopez, Iberville et Rendon. Lots 1 à 9 inclusivement, tous faisant face à la rue Bienville. Lots Nos 1 et 2 mesurant chacun trente-un pieds de face et lots 3 à 9 inclusivement, chacun mesurant trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face, tous ayant une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Bienville et Rendon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Buck, Walshe et Buck, avocats pour le plaignant.
4 déc—4 11 18 24 31—janv 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis, etc.

Isaac Levy vs Adolph J. Hollander.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur dans le Premier District.

J. C. Perkins vs H. G. Green.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Septième District.

Henry Hemel vs Mme Della Carlisle.

[illegible]

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant.
21 nov—21 27—déc 4 11 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur du Deuxième District.

S. D. Moody Co., Ltd., vs E. H. Chadwick.

[illegible]

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Rufus E. Foster, avocat pour le plaignant.
20 nov—20 21 27—déc 4 11 18 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de grande propriété de valeur améliorée du Deuxième District

Cæsar Prola vs F. D. Marzel.

[illegible]

H. B. McMURRAY.
20 nov—20 27—déc 4 11 18 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

George Muntz vs The Jefferson Railway Co.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante de Propriétés dans les Premier et Quatrième Districts.

[illegible]

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur améliorées des Premier et Quatrième Districts.

[illegible]

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 nov—15 20 27—déc 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de maison assortis

Mme Veuve C. Levy vs A. J. Tro[illegible]

[illegible]

H. B. McMURRAY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
W. J. Ormond, avocat pour le plaignant.
25 nov—25—déc 2 7